

# Pas d'obscurité totale en ville

► **Éteindre l'éclairage public** en pleine nuit, comme le fera bientôt la commune de Val-de-Ruz (NE), n'est pas une option pour la ville de Moutier.

► **C'est l'avis du Conseil municipal**, qui a rendu publique sa réponse à une motion de l'élu PLR Stève Léchet.

► **Ce dernier milite pour un éclairage écoresponsable** qui serait réduit soit en heures, soit en intensité, soit géographiquement.

► **Des mesures** sont déjà en place depuis 2010, assurent les autorités, qui entendent poursuivre les améliorations.

Avec l'avènement du LED, technologie qui permet une qualité d'éclairage meilleure tout en offrant une baisse de la consommation d'énergie, les communes adaptent leur parc de luminaires depuis plusieurs années. Et Moutier n'échappe pas à la règle. Depuis 2010, de nombreuses mesures ont été prises avec les premiers essais de LED régulé (puissance abaissée) ainsi que de sodium régulé. L'intensité lumineuse de ces luminaires est par ailleurs réduite de 25% de 19 h à 21 h,



À Moutier, l'éclairage public occasionne une dépense annuelle d'environ 100 000 fr. La facture devrait s'alléger au cours des années à venir.

ARCHIVES DANIELÉ LUDWIG

puis de 50% de 21 h à 5 h du matin. «Avec ces différents changements, la consommation d'énergie a été réduite d'environ 3% chaque année», se réjouit le Conseil municipal, qui vient de répondre à une motion de l'élu PLR Stève Léchet.

## Économies et écologie

En somme, la commune de Moutier investit des efforts réguliers pour adapter son éclairage public. Une action qui va selon lui pleinement dans le sens du conseiller de ville Stève Léchet, lequel demandait l'étude de plusieurs options permettant de diminuer enco-

re la lumière à des fins économiques et écologiques. Pourquoi pas en suivant l'exemple de Val-de-Ruz (NE), où les lampadaires seront éteints toute la nuit. «Un tel modèle n'est pas applicable chez nous, car notre technologie ne nous permet pas d'éclairer uniquement les passages piétons, ce qui relève d'une obligation cantonale», note l'exécutif. Ce dernier estime également qu'un «noir total» pourrait créer un sentiment d'insécurité chez certains citoyens, tout en poussant d'autres à investir dans des lampes extérieures.

Reste que les efforts fournis depuis 2010 seront suivis

d'autres mesures et adaptations. «Le but est de continuer sur la lancée et de passer au LED régulé ou à l'éclairage dynamique (n.d.l.r.: qui s'active au passage des véhicules) dans les nouveaux quartiers ou endroits où cela semble judi-

cieux», poursuit-il. Plus d'1,3 million de francs a déjà été investi depuis 10 ans. Selon les autorités, un montant de 800 000 fr. permettrait de terminer le remplacement de la technologie sodium par du LED régulé.

## Test à Fin Lépine cet automne

Un surcoût de 270 fr. par luminaire est à compter pour un éclairage dynamique. Cette technologie est d'ailleurs envisagée pour plusieurs quartiers comme Sous-Raimeux, Mercier, Crêt (70 luminaires); Cerisiers, Beauregard, Levant, Est (50); Courtine, Chênes, Jolimont, Derrière-les-Crêts (120). Une phase test aura lieu dans les rues de Fin Lépine et des Combattes (20) cet automne.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au législatif d'accepter la motion de Stève Léchet et de la classer comme étant réalisée.

OLIVIER ZAHNO

## Un joli potentiel d'économies

► En 2018, le coût de la consommation horaire de l'éclairage était de 28 fr. 20 par heure, soit 103 000 fr. par année. Le volume représente à peine 1,43% de la consommation de la ville de Moutier, selon les chiffres fournis par les autorités. Avec le remplacement des 786 luminaires sodium restants par du LED régulé, le coût annuel atteindrait 60 000 fr., soit une économie de 43 000 fr. Il serait même possible de réduire les dépenses à un montant de 57 200 fr. si 526 luminaires sodium passaient en LED régulé et 260 en éclairage dynamique. oza